

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
 Séance du 14 octobre 2025 - Délibération n° 2025/10/11

**OBJET :** Sortie de la Communauté de Communes du Syndicat Mixte du Lac de Vassivière – Demande de conditions financières et suspension de la cotisation

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 octobre, à dix-neuf heures cinq, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 7 octobre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – FAURE Josette – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GUARGEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE-MALIVERT Annick – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – LUMY Bernard – ROYÈRE Joël – SALADIN Christine – GRENOUILLET Jean-Yves – LAGRANGE Serge - DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – LEHERICY Joseph – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique

Étaient excusés : DUBOIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – ESCOUBEYROU Luc – RIGAUD Régis – POUGET – CHAVAT Marie-Hélène – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DUBREUIL Raymond – FERRAND Marc – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – POITOU Delphine – LAINE Joël – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – LAPORTE Martine

Pouvoirs :

1. Mme DUBOIS Sandrine donne pouvoir à Mme FAURE Josette
2. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à M. PARAYRE Régis
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
5. M. FERRAND Marc donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves
6. M. DEPATUREAUX Gilles donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS Franck
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. DERIEUX Nicolas
8. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain

Suppléances : MARIE Patrick – LUMY Bernard – PICOURET Michel

Secrétaire de séance : Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	43		51		
Pour	Contre				
48	0	2	0	0	1

Monsieur le Président informe que, dans le cadre du plan Industrie verte, la « Stratégie d'Industrie » pour 2023-2027 a été lancée officiellement le 23 juin 2024. Le département de la Creuse a constitué une candidature unifiée intitulée « Creuse Industrie », visant à structurer les filières industrielles locales autour de trois objectifs : structuration des filières bois et arts textiles, formation et recrutement, communication sur les métiers industriels. Un poste mutualisé de chargé de mission sera porté par la Communauté d'Agglomération du Grand-Guéret, avec une contribution annuelle de 2 907,02 € de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest. Deux référents seront nommés pour la gouvernance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-19 et suivants relatifs aux modalités de retrait d'un syndicat mixte ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du Lac de Vassivière ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 juin 2024 sollicitant la transmission du bilan annuel de gestion ;

Considérant que, malgré cette demande, aucun bilan annuel de gestion n'a été transmis à la Communauté de communes ;

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine intervient sur le périmètre du Syndicat (ex. : taxe de séjour) sans coordination avec les EPCI membres ;

Considérant que d'autres collectivités (Haute-Vienne, Eymoutiers, Saint-Léonard-de-Noblat) se sont retirées ou remettent en question leur participation au Syndicat ;

Considérant que Creuse Tourisme est déjà actif sur le territoire, ce qui interroge sur la valeur ajoutée du Syndicat du Lac ;

Considérant que des travaux ont été menés par le Syndicat sur l'assainissement, compétence qui ne lui a pas été transférée ;

Considérant que la cotisation annuelle versée par la Communauté de communes s'élève à 78 000 €, sans que cette dépense soit justifiée par une évaluation claire et précise des actions menées ;

Considérant que le flou statutaire du Syndicat nuit à la bonne gouvernance et que cette situation a été portée à l'attention de Madame la Préfète ;

Considérant qu'un avis juridique est en cours et qu'il est envisagé de budgérer la cotisation tout en la plaçant sous séquestre ;

Considérant qu'il est de l'intérêt de la collectivité de ne pas s'exposer à des risques financiers sans information complète sur les modalités de sortie (ticket de sortie) ;

Considérant que la Communauté de communes agit en représentation-substitution de la commune de Royère-de-Vassivière et qu'il lui revient de se prononcer sur ce retrait ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, avec 48 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre et 1 refus de vote, décide :

- D'Approuver l'engagement de la procédure de retrait de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest du Syndicat mixte du Lac de Vassivière ;
- De demander officiellement au Syndicat la communication du montant du ticket de sortie ;
- De donner mandat à Monsieur le Président pour engager les démarches administratives et juridiques afférentes ;
- De notifier la délibération au Syndicat mixte du Lac de Vassivière et aux services de l'État.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

